

Madame la présidente du CA-SDMIS
Monsieur le DDMSIS
17 rue RABELAIS, 69003 LYON

Lyon 7^{ème} arrondissement, le vendredi 9 mai 2025

Réf : 2025_05 0905

Objet : Courrier de demande de données RH et opérationnelles dans le cadre des groupes de travail visant l'actualisation des arrêtés structurants.

Madame, Monsieur,

Faisant suite au protocole d'accord signé (2025) entre la direction et les organisations professionnelles dont le Syndicat AUTONOME SDMIS et la mise en place de groupes de travail visant la réécriture des arrêtés structurants :

- Règlement intérieur
- Règlement opérationnel
- Classement des centres

Nous sollicitons vos services afin d'obtenir les données RH et opérationnelles indispensables pour répondre aux travaux engagés. L'ensemble de ces informations sont disponibles auprès des services tels que :

- Direction des ressources humaines
- Direction des groupements territoriaux
- Direction de la prévention et de l'organisation des secours

Sous forme de tableaux type excel permettant une exploitation directe de ces données, nous souhaiterions disposer pour les années 2017 et 2024 :

** CIS : Centres d'incendie et de secours regroupant plusieurs centres de secours*

*** CS : Centres de secours - casernes*

Le volume d'équivalent temps plein (ETP) en gardes postées :

- SPP gardes postées
 - SPPNO
 - SPPO
- SPV gardes postées
 - SPVNO non double statut
 - SPVNO double statut SPP
 - SPVNO double statut PATS
 - SPVO non double statut
 - SPVO double statut SPP
 - SPVO double statut PATS

- Le nombre d'opérations de secours effectués par **CS :
 - Casernes à gardes postées
 - Casernes sans gardes postées
- Le nombre d'opérations de secours effectués pour chaque *CIS
- Le nombre de sorties d'engins effectuées par **CS :
 - Casernes à gardes postées
 - Casernes sans gardes postées
- Le nombre de sorties d'engins effectuées pour chaque *CIS
- Sorties d'engins par centres de secours et par type d'engins :
 - Pour chaque **centre de secours et le CTA/CODIS, par type d'engins, hors centre logistique (FPT, VSAV, EPC, FSR, VIDP, VLR, VSM, spécialité, VPC, VL-VPC), le nombre de sorties d'engins.
- Nombre de sorties d'engins pour chaque **centres de secours et par famille d'intervention sur secteur de 1er appel
- Nombre de sorties d'engins pour chaque **centres de secours et par famille d'intervention hors secteur de 1er appel
- Délais moyen de départ en intervention et d'arrivée sur les lieux par type de centres (**CS) et par type d'opérations de secours (SSUAP, accidents de la circulation, incendies, opérations diverses) pour les :
 - Centres à gardes postées
 - Centres sans gardes postées
- Durée moyenne des opérations de secours par famille de sinistres et par type de **centre de secours à gardes postées et sans gardes postées :
 - SSUAP
 - Accidents de la circulation
 - Incendies
 - Opérations diverses



1^{re} FORCE SYNDICALE

SYNDICAT

AUTONOME

SPP - PATS SDMIS

- Répartition de la moyenne horaire de l'activité opérationnelles sur :
 - L'ensemble du territoire Département et Métropole
 - Le Département du Rhône et EPCI
 - La Métropole de Lyon

- Taux de sollicitation et taux de simultanéité échelons de commandement et cadres SDS (données déjà demandées le 29/04/25 sans réponse) :
 - Des chefs de site et chefs de site de renfort 1er et 2ème niveau
 - Des chefs de colonne 1 et 2
 - Des CDG professionnels en centre à garde postées
 - Des CDG Volontaires en centre à sans gardes postées
 - Astreintes officiers
 - Astreintes cadres de santé

- Pourcentage de couverture opérationnelles du territoire en utilisant comme référence les **centres de secours de premier appel (hors notion de *CIS regroupement de centres) :
 - Département du Rhône et EPCI :
 - Taux de couverture centres à gardes postées
 - Taux de couverture centres sans gardes postées
 - Métropole de Lyon :
 - Taux de couverture centres à gardes postées
 - Taux de couverture centres sans gardes postées

Dans l'attente de votre retour dans des délais compatibles avec les réunions de groupes de travail prévus prochainement. Ne souhaitant pas se trouver dans l'obligation de lancer une saisine auprès de la CADA afin d'obtenir ces données indispensables et non soumises à restrictions, nous sommes convaincus de votre compréhension. Veuillez Madame la Présidente, Monsieur le Directeur, agréer l'expression de notre plus profond respect.

Le président départemental
Syndicat AUTONOME SDMIS69 SPP-PATS